



Immeuble Le Futura
109, avenue de Genève
74000 ANNECY
Tél : 04 50 67 62 64
espoir74@savsoxygene.org

Annecy, le 28 septembre 2020

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ESPOIR HAUTE-SAVOIE

***Tenue le jeudi 24 septembre 2020,
Salle de convivialité, Mairie déléguée de Seynod
74000 ANNECY***

L'association Espoir Haute-Savoie dite Espoir 74 a réuni son assemblée générale annuelle, en assemblée générale ordinaire, le jeudi 25 septembre 2020 à partir de 16h00, Salle de Convivialité, mairie déléguée de Seynod, à Annecy.

Documents :

La convocation à l'assemblée générale a été envoyée par courrier signé du président du conseil d'administration, Jean-Rolland FONTANA, datée du 1^{er} septembre 2020 ; cette convocation comportait l'ordre du jour, la demande de transmission de questions éventuelles, la mise à disposition des documents comptables et rapport d'activités, la possibilité d'utiliser un pouvoir, le rappel de renouvellement d'adhésion ; un document présentant chacun des sujets mis à l'ordre du jour permettait le cas échéant de procéder à un vote par correspondance. Un second courrier daté du 7 septembre 2020 informait les adhérents des dispositions à respecter au regard de l'épidémie de la Covid19.

Le présent procès-verbal est complété du document broché sous la forme d'une synthèse de 24 pages distribuée aux participants et comportant le rapport moral du président, le mot du directeur, le mot de la directrice adjointe de la Résidence Saint-François de Sales et le rapport d'activité 2019, le mot de la directrice adjointe des Services Oxygène et le rapport d'activité 2019, enfin, le rapport financier ; in fine, trois feuillets portaient successivement sur les deux Groupes d'Entraide Mutuelle parrainés par Espoir74 et sur l'UNAFAM, délégation départementale. Le secrétariat a mis à disposition lors de l'assemblée générale les documents comptables, consultables à la demande et ont été déposés, sur la table de la présidence, les documents précités, les statuts et le règlement intérieur, les rapports du commissaire aux comptes et le PV de l'assemblée générale 2019.

Ouverture de l'assemblée générale ordinaire : l'assemblée est ouverte à 16h05, Jean-Rolland FONTANA présidant cette séance, Philippe PRALUS en étant le secrétaire.

Quorum :

Au vu des listes de signatures recueillies, des votes recueillis par correspondance et des pouvoirs reçus, le décompte suivant est établi :

Nombre d'inscrits pouvant voter : les 53 adhérents personnes physiques et les 3 personnes morales administratrices soit 56 mandats.

Rappel des règles statutaires, article 17 :

L'Assemblée Générale ne peut délibérer valablement que si le quart au moins des membres adhérents est présent ou représenté. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée est convoquée dans un délai de quinze jours et celle-ci peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres adhérents présents ou représentés.

Toutes les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés....

Le quorum est donc de $53 + 3 * 25\%$ soit 14

Nombre de votants ayant signé les listes, nombre de votes effectués par correspondance et nombre de pouvoirs reçus : 13 signatures + 5 votes par correspondance + 19 pouvoirs = 37 mandats valables au regard des 14 exigibles pour cette assemblée générale.

Le quorum prévu par les statuts ayant été atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Assemblée générale ordinaire

Déroulement et décisions

1. Donation Pierre GAUD

Le président indique la priorité donnée à ce sujet.

En présence de Maître Aude MARTIN-BOUVIER, notaire à l'Office Notarial à ANNECY, Haute-Savoie, 11, rue du Rond-Point CRAN GEVRIER, le président rappelle brièvement l'historique de ce projet de donation sur lequel le conseil d'administration s'est prononcé favorablement à plusieurs reprises ; la donation porte sur un terrain de plus d'un hectare, impasse des Contamines à PERS –JUSSY, 74930 ; ce terrain est destiné à la construction d'un établissement d'accueil médicalisé pour personnes en situation de handicap psychique.

Maître MARTIN-BOUVIER insiste sur le caractère de la donation, consentie à titre précipitaire et hors part successorale et précise que chaque votant signera sur la liste préparée par l'Office Notarial. Maître MARTIN-BOUVIER propose de répondre aux questions de l'assemblée.

En l'absence de question, le président indique alors qu'il va d'abord demander si quelqu'un souhaite s'exprimer une dernière fois puis qu'il proposera de passer au vote de la délibération qu'il lit à l'assemblée.

Il est ainsi soumis au vote de l'assemblée la résolution unique suivante :

Les membres de l'ASSOCIATION ESPOIR 74 donnent tous pouvoirs à Monsieur FONTANA, président de ladite association, à l'effet d'accepter la donation entre vifs par Monsieur GAUD des biens sus-désignés dans l'exposé qui précède, et en conséquence régulariser l'acte notarié constatant la donation.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs également à Monsieur FONTANA pour demander l'approbation de l'autorité de tutelle.

Cette résolution est votée à l'unanimité ; chacune des personnes en capacité de voter est ensuite invitée à signer sur le recueil prévu par la notaire.

2. Préalable aux discussions de l'assemblée générale

Le président décline l'ensemble des personnes s'étant excusées

| | | | |
|----------|-----------------|----------------------------|---|
| Madame | Caroline | BATTAGLIA | Gérante ACTENSO |
| Madame | Angélique | BERTHET | Présidente Association Aller Plus Haut |
| Monsieur | Benoît | BOISEAU | Directeur MESSIDOR Haute-Savoie |
| Monsieur | Bernard | BOCCARD | Maire de CRANVES SALES |
| Monsieur | François | BRASIER | Président ATMP 74 |
| Monsieur | Georges | BULLION | Président MESSIDOR |
| Madame | Marie-Christine | DAYVE | Représentante de M. Jean-Marc PEILLEX - Maire ST GERVAIS |
| Monsieur | Frédéric | DELMAS | Directeur Adjoint EAM Fondation COGNACQ-JAY |
| Monsieur | Didier | GADEL | Directeur Pôle Habitat Projet et Cadre de Vie Association Aller Plus Haut |
| Monsieur | Pierre | GAUD | <i>Propriétaire terrain</i> |
| Madame | Françoise | GAZIK | Déléguée Départementale UNAFAM 74 |
| Monsieur | Denis | KELLER | Directeur Général Association Aller Plus Haut |
| Madame | Josiane | LEI | Présidente CCPEVA + 9e Vice-Présidente du CD |
| Madame | Nadège | LEMOINE | Chargée de mission Handicap ARS |
| Monsieur | Jean-François | MARIS | Directeur Fondation COGNACQ-JAY |
| Monsieur | Christian | MONTEIL | Président du Département de la Haute-Savoie |
| Madame | Laurence | PARROT | Directrice Générale GAIA |
| Madame | Florence | QUIVIGER | Directrice EPSM 74 |
| Madame | Isabelle | RUIN | Directrice IFSI/IFAS ANNEMASSE AMBILLY - CHAL Alpes Léman |
| Monsieur | Jean-Pierre | TOCHON | Architecte - Bureau d'Architecture PartiPris |
| Monsieur | Christophe | PERY | Maire de MARIGNIER |
| Monsieur | Stéphane | VALLI | Maire de BONNEVILLE |
| Monsieur | Stéphane | GEM "LE P'TIT VELO" | <i>Fermeture du 05/09 au 27/09 congés annuels</i> |

Le président adresse ses remerciements à Monsieur le Maire d'Annecy pour son accueil dans ses locaux. Puis il précise que le conseil d'administration se réunira immédiatement à la suite de l'assemblée générale.

3. Vote sur le PV de l'assemblée générale ordinaire 2019

Hélène BLANCHET, vice-présidente présente la première résolution relative à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2019. Il est rappelé que ce PV a été adressé à tous les membres et qu'il est déposé sur le site Internet d'Espoir74.

Mis au vote, **le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

4. Les différents rapports

- Le directeur, Jean-François MIRO, intervient sur la situation d'Espoir Haute-Savoie au regard de **l'épidémie de Covid19** ; il est ainsi précisé l'impact très limité de l'épidémie sur la gestion globale d'Espoir74 et donc l'absence de déséquilibre qui lui serait imputable.
- **Le rapport moral** : le président présente le rapport moral ; il est rappelé l'action du conseil d'administration et le changement intervenu dans la représentation de l'ancienne association Arbre de Vie ; sur le bureau, le président rend hommage à l'action de Philippe PRALUS qui désormais n'y siègera plus tout en restant administrateur ; sont ensuite présentés le nouveau service Samsah de Réhabilitation

psycho-sociale, les négociations en cours avec Oser Y Croire, les fêtes sur lesquelles l'association s'est mobilisée, et in fine l'engagement sur la création du futur établissement d'accueil médicalisé et son équipe mobile.

➤ **Les rapports financiers**

❖ Le responsable administratif et financier, Grégory ROSTAING présente les comptes consolidés d'Espoir74 :

| | | |
|--|-----------------------------------|----------------|
| Résultat | déficit | - 21 187,00 € |
| <i>dont</i> | <i>Services Oxygène</i> | 139 554,00 € |
| | <i>Résidence St François</i> | - 159 342,00 € |
| | <i>association</i> | - 1 399,00 € |
| Total des produits | | 5 836 244,00 € |
| | <i>dont produits tarification</i> | 5 494 170,00 € |
| Total des charges | | 5 857 431,00 € |
| | <i>dont charges de personnel</i> | 4 451 707,00 € |
| Total des investissements | | 181 972,00 € |
| <i>dont</i> | <i>Services Oxygène</i> | 75 588,00 € |
| | <i>Résidence St François</i> | 107 384,00 € |
| Total des disponibilités 31/12/2019 | | |
| | <i>Services Oxygène</i> | 492 955,00 € |
| | <i>Résidence St François</i> | 45 536,00 € |
| | <i>association</i> | 67 020,00 € |

❖ Le trésorier Jean CRINQUETTE présente les comptes de l'association

| | | |
|--|-------------------------------|--------------|
| Résultat | déficit | - 1 399,00 € |
| Total des produits | | 43 856,00 € |
| <i>dont</i> | <i>location appartements</i> | 13 363,00 € |
| | <i>subventions</i> | 11 030,00 € |
| | <i>produits exceptionnels</i> | 16 004,00 € |
| Total des charges | | 45 255,00 € |
| Total des disponibilités 31/12/2019 | | 65 685,00 € |
| <i>dont</i> | <i>Compte courant</i> | 65 610,00 € |
| | <i>compte sur livret</i> | 10,00 € |
| | <i>caisse</i> | 64,00 € |
| Affectation des résultats | | |
| | <i>Report à nouveau</i> | - 1 399,00 € |
| | <i>(reprise sur fonds</i> | |
| | <i>associatifs)</i> | |

- ❖ Intervention de Mme POLLIER représentant M. CHALVIN, commissaire aux comptes : sur la base du rapport transmis et déposé ce jour sur la table de la présidence, il est précisé : « nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration du 22 mai 2020 et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels ». Mme POLLIER présente ensuite le rapport spécial sur les conventions réglementées ; elle fait part de l'absence de nouvelles conventions et du seul renouvellement de la convention concernant la rémunération du directeur, Jean-François MIRO, s'élevant à 66 363€ y compris un avantage en nature brut de 2 589€.

➤ **Les rapports d'activité**

- ❖ Rapport du directeur, Jean-François MIRO : le directeur insiste sur une année 2019 absorbant toutes les conséquences de la fusion avec Arbre de Vie et son impact sur la Résidence mais aussi sur les services. Sont ensuite précisés les travaux conduits, avec l'appui de l'OPCO santé, par un consultant ressources humaines sur l'organisation cible, le développement des compétences techniques nécessaires et la gestion prévisionnelle des emplois et compétences. Il rappelle les temps forts que furent l'évaluation externe de la résidence, l'élaboration de son projet d'établissement. Il a enfin développé les opérations nouvelles du Samsah réhabilitation et surtout la réponse à l'appel à projet pour la création d'un établissement d'accueil médicalisé et une équipe mobile, les objectifs 2020 étant la concrétisation et ou l'avancée sur ces opérations.
- ❖ Rapport de la directrice adjointe de la résidence St François de Sales : Chantal CHESSEL décrit l'impact de l'intérieur de la fusion absorption ; en rappelant l'essentiel du travail, l'accompagnement au quotidien, la directrice adjointe indique la mobilisation remarquable et efficace de tous pour le projet d'établissement ; sont ensuite précisés le volet très positif de départ de deux résidents, les mouvements de personnels, les difficultés de recrutement, l'annualisation du temps de travail et la réorganisation des unités de vie
- ❖ Rapport de la directrice adjointe des services Oxygène : Catherine GUIFFRAY-ROSSAT développe surtout les conséquences du nouveau règlement départemental d'aide sociale, à travers des accompagnements en file active et non plus en places fixées. Il est précisé les orientations 2020, l'ouverture du Samsah réhabilitation Pyxis et les commissions de travail du projet d'établissement.

5. Vote des résolutions

a) Vote sur le rapport moral et le rapport d'activités, les comptes 2019 et l'affectation des résultats.

Au vu des rapports présentés et des documents mis à disposition des membres de l'assemblée générale, au vu des conclusions du commissaire aux comptes, il est demandé de se prononcer successivement sur les différents rapports et de donner quitus aux membres du conseil et du bureau pour la gestion 2019.

| Rapport moral et rapport d'activités | RESULTAT du VOTE |
|---|---|
| Abstention | |
| Contre | |
| Pour | Majorité absolue des présents et représentés |

Affectation des résultats

Les résultats des services et établissements donnent lieu à information ; l'affectation de ces résultats n'est pas votée par l'assemblée générale car cette affectation est in fine décidée par les autorités publiques, chargées de la tarification.

SAVS

Excédent de 33 770 euros : affectation : 27 016 euros (80% du résultat) en réserves de compensation des déficits pour combler une partie du déficit de la Résidence St François et 6 754 euros en financement de mesures d'exploitations (loyer 2^{ème} étage Annecy)

SAMSAH

Excédent de 82 663 euros dont 4 738 euros SAMSAH CD, 45 080 euros SAMSAH ARS, 3 776 euros TAD, 9 589 euros PIXYS CD74, 19 480 euros PIXYS ARS

Affectation : 42 875 euros en réserves de compensation des déficits pour combler une partie du déficit de la Résidence St François et 10 719 euros en financement de mesures d'exploitations (loyer 2^{ème} étage Annecy) ; et pour PIXYS : 23 979 euros en réserves de compensation des déficits et 5 000 euros en financement de mesures d'exploitations (Formation collective Médiatèame et adaptation mesure nouvelle SERAPHIN PH)

Résidence Saint-François de Sales

Déficit de 379 705 euros dont FAM CD déficit de 316 387 euros et FAM ARS déficit de 63 318

69 891 euros repris sur la réserve de compensation des déficits (Affectation des résultats d'Oxygène)

154 229 euros en report à nouveau déficitaire en attendant le jugement définitif de Mme Fouque

Les 92 267 euros et les 63 318€ sont mis en report à nouveau déficitaire de façon à ce que ce point fasse l'objet d'une décision expresse de l'autorité de tarification.

Comptes de l'association Espoir74

Déficit de – 1399.00€, affecté en report à nouveau sur nos fonds propres.

| Affectation des résultats d'Espoir74 | RESULTAT du VOTE |
|--------------------------------------|--|
| Abstention | |
| Contre | |
| Pour | Majorité absolue des présents et représentés |

| Rapport de gestion, comptes 2019 et quitus au conseil d'administration et au Bureau | RESULTAT du VOTE |
|---|--|
| Abstention | |
| Contre | |
| Pour | Majorité absolue des présents et représentés |

b) Montant et appel de cotisations pour l'année 2020-2021

Le montant de la cotisation approuvé par la dernière assemblée générale sur proposition du conseil d'administration est de 15€ pour une personne et 20€ pour un couple.

Il est proposé de maintenir ces montants de 15€ pour une personne et de 20€ pour un couple.

| Montant proposé pour la cotisation 2020-2021 | RESULTAT du VOTE |
|--|--|
| Abstention | |
| Contre | |
| Pour | Majorité absolue des présents et représentés |

c) Renouvellement des membres du conseil d'administration

Au titre du tiers sortant sont échus les mandats d'Hélène BLANCHET, Gilles PETITJEAN, Philippe PRALUS, tous trois candidats à un renouvellement de mandat et celui de l'association ATMP74 qui souhaite la prorogation de son mandat. Le conseil a enregistré la démission de Daniel BONNET remplacé par Jean-Claude HAMONEAU, au titre de l'ancienne association Arbre de Vie.

Avec un avis favorable du conseil d'administration, il est donc demandé à l'assemblée renouveler les mandats d'Hélène BLANCHET, Gilles PETITJEAN, Philippe PRALUS et proroger le mandat de ATMP74.

| Mandat d'Hélène BLANCHET | RESULTAT du VOTE |
|-------------------------------------|---|
| Abstention | |
| Contre | |
| Pour | Majorité absolue des présents et représentés |

| Mandat de Gilles PETITJEAN | |
|---------------------------------------|---|
| Abstention | |
| Contre | |
| Pour | Majorité absolue des présents et représentés |

| Mandat de Philippe PRALUS | RESULTAT du VOTE |
|--------------------------------------|---|
| Abstention | |
| Contre | |
| Pour | Majorité absolue des présents et représentés |

| Mandat d'ATMP74 | RESULTAT du VOTE |
|------------------------|---|
| Abstention | |
| Contre | |
| Pour | Majorité absolue des présents et représentés |

d) Admission de nouveaux membres du conseil d'administration

Chacun des nouveaux membres se présente à l'assemblée.

Personne physique

Agnès BEAUHAIRE : Directrice d'un très important établissement public d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, Agnès BEAUHAIRE s'est investie par choix personnel depuis dix-huit mois dans la vie de notre association ; Agnès participe en tant que personne invitée comme le permettent nos statuts à nos réunions de bureau et de conseil d'administration démontrant ainsi tout l'intérêt qu'elle porte à Espoir74 et pourra nous faire bénéficier de toutes ses compétences, singulièrement en matière de gestion.

Personnes morales

AATES est une Association qui gère des logements temporaires et d'insertion ; elle accueille de nombreux publics : jeunes en formation, personnes dans la précarité, étudiants, travailleurs saisonniers, actifs en mobilité professionnelle, migrants...AATES gère 700 logements sur Annecy, la Vallée de l'Arve, Publier, Ville la Grand et Archamps.

Espoir74 connaît AATES par le biais de la résidence les Chanterelles à Ville la Grand et par le CHS à Sallanches. Certains résidents des structures d'AATES sont déjà accompagnés par les services Oxygène et certains usagers des services Oxygène sont parfois orientés vers des résidences d'AATES. Sur Sallanches les professionnels de terrain des deux associations ont déjà collaboré sur des projets communs.

Les points de convergence identifiés :

- Un public commun notamment par le biais des SAVS ou SAMSAH qui peuvent intervenir dans les résidences d'AATES
- Un objectif commun autour du logement pour des personnes en situation de précarité (économique, sanitaire, psychique.)
- Une vision commune des enjeux du secteur associatif qui sont d'une part de renforcer la vie associative au sein des CA d'autre part de développer les possibles partenariats (mutualisation)
- Une forme juridique commune : la forme associative qui permet de croiser les conseils d'administration.

Ainsi si les domaines de partenariat ou de mutualisation restent à approfondir, les conseils d'administration des deux entités ont décidé de proposer à leurs assemblées générales respectives de « croiser » les CA, en intégrant dans le CA d'Espoir74 un représentant d'AATES et dans le CA d'AATES un représentant d'Espoir74 (présent en nom propre).

SYNAPS-CL74 gère le Centre Ressources pour personnes cérébro-lésées, le SAMSAH le Fil d'Ariane, et l'équipe mobile extrahospitalière EM3R 74.

Le conseil d'administration de SYNAPS-CL74 a été informé de l'entrée d'Espoir74 dans le champ des personnes cérébro-lésées avec le mandat de gestion de la Résidence St François de Sales. Ce CA est formé à 50% de membres d'AFTC qui disposent de voix prépondérantes et de 50% de partenaires concernés par les handicaps moteurs au sens large : CH de Rumilly, SSR de Sancellemoz, VSHA, ADIMC, APF, ADMR, SAUV...C'est donc un vrai réseau de partenaires locaux. Les directions d'Espoir74 et de Synaps-CL74 ont travaillé au rapprochement de nos associations pour une intégration à ce réseau partenarial.

Il faut bien avoir en tête que professionnellement et techniquement, les professionnels se connaissent ; les relations sont réelles avec les services de St François de Sales et d'Oser Y Croire.

Les conseils d'administration respectifs ont validé une participation active aux instances réciproques. Ces deux rapprochements s'inscrivent dans l'orientation n°3 de notre projet associatif : Ancrage territorial et ouverture sur l'environnement, renforcer les partenariats.

| | |
|--|---|
| Admission d'Agnès BEAUHAIRE | RESULTAT du VOTE |
| Abstention | |
| Contre | |
| Pour | Majorité absolue des présents et représentés |

| Admission d'AATES | RESULTAT du VOTE |
|-------------------|---|
| Abstention | |
| Contre | |
| Pour | Majorité absolue des présents et représentés |

| Admission de SYNAPS-CL74 | RESULTAT du VOTE |
|--------------------------|---|
| Abstention | |
| Contre | |
| Pour | Majorité absolue des présents et représentés |

6. Interventions diverses

Espoir74 parraine deux GEM, aussi la parole leur est donnée

- Au nom du **GEM Au P'tit Vélo** qui n'a pu être présent, Agnès BEAUHAIRE lit l'intervention que l'association nous a envoyée (le texte complet est inséré dans le document distribué aux adhérents).
- Le représentant du **GEM Le Lien Qui Fait du Bien** s'exprime ensuite au nom de son association (le texte complet est inséré dans le document distribué aux adhérents).
- Compte tenu des liens privilégiés avec cette association, **Christophe CEZARD s'exprime enfin au nom de l'UNAFAM** (le texte complet est inséré dans le document distribué aux adhérents).
- Jean-François MIRO annonce une vidéo réalisée à la Résidence Saint-François de Sales ; celle-ci a été réalisée pendant la période de confinement et relate des échanges sous forme journalistique entre des personnes concernées et divers responsables.

Conclusion : en l'absence de questions supplémentaires, Jean-Rolland FONTANA remercie les personnes présentes de leur participation et invite les membres du conseil d'administration à se réunir immédiatement. L'assemblée générale ordinaire est close à 18h35

Le secrétaire de l'assemblée

Philippe PRALUS

Le président de séance

Jean-Rolland FONTANA